

VAGUE DE CHALEUR ET PROTOCOLES SANITAIRES LIES AU COVID-19

Une hausse significative des températures est annoncée dans les jours à venir, notamment mercredi 24 et jeudi 25 juin 2020. Cette évolution subite pourrait amener les conditions météorologiques à revêtir les caractéristiques imposant le déclenchement d'une vigilance jaune « vague de chaleur » telle que définie dans le Plan National Canicule (PNC). La faible durée de l'épisode et les baisses de températures anticipées durant les nuits constituent cependant des éléments rassurants d'autant que l'inertie thermique des bâtiments est un élément retardateur des effets de la chaleur.

Des mesures peuvent néanmoins être anticipées pour limiter l'inconfort généré par les fortes températures tout en respectant les protocoles sanitaires liés à l'épidémie de CoVid -19. La plupart des préconisations applicables lors des vagues de chaleur et présentées dans le « **Vade-mecum : se protéger lors d'une vague de chaleur** » n'entrent pas en contradiction avec celles prévues pour lutter contre la pandémie mais quelques points de vigilance demeurent comme l'établit l'avis émis par le Haut Conseil de la Santé Publique le 6 mai 2020 relatif à la gestion de l'épidémie de Covid-19 en cas d'exposition de la population à des vagues de chaleur ([accéder à l'avis complet](#)).

Il s'agira ainsi, pour lutter contre les deux principales pathologies liées à la chaleur - déshydratation et coup de chaleur - de :

- favoriser l'accès à des lieux frais ou rafraîchis en évitant les brassages et en respectant la distanciation ;
- assurer une ventilation des pièces qui garantit à la fois une protection vis-à-vis de la chaleur et du virus ;
- assurer un refroidissement corporel par ventilation/brumisation et un refroidissement des pièces/habitats/établissements par climatisation sans pour autant favoriser une diffusion du virus et donc une contamination.

Le « **Vade-mecum : se protéger lors d'une vague de chaleur** », repris ici en jaune et joint à cette note, vous aidera à préparer votre école ou votre établissement à l'accroissement des températures. Les éléments présentés ci-dessous en bleu vous permettront d'adapter les préconisations en veillant à **appliquer prioritairement les mesures prévues par le protocole sanitaire**.

S'informer :

Aucune incompatibilité ou spécificité liée à la protection contre le covid-19

Informé : demander aux parents d'équiper leurs enfants de façon adaptée : fournir un gobelet réutilisable individuel ou une bouteille/gourde personnelle.

Agir sur les locaux :

Dans la journée : organiser l'installation d'équipements de confort ventilateurs, climatiseurs...

[Ces appareils] induisent un « flux d'air » plus ou moins intense [qui] peut « augmenter la distance de projection d'une gouttelette émise par l'oropharynx ».

Par conséquent :

- **Les ventilateurs** peuvent être utilisés dans une pièce si le flux d'air n'est pas dirigé vers les élèves et les personnels, ou lorsqu'une personne seule y séjourne (FAQ du 19 mai 2020).
- **Les brumisateurs mécaniques collectifs** ne peuvent être utilisés **qu'en extérieur** sous réserve que ces systèmes soient bien dimensionnés et que l'eau utilisée soit sanitaires correcte.
- **Les climatiseurs individuels** peuvent être utilisés s'ils disposent d'un split mural et d'une pompe à chaleur. Il convient alors de s'assurer :
 - o qu'ils sont correctement entretenus ;
 - o qu'ils disposent d'un filtrage performant : EPA type 12, HEPA de tous types.
- **Les installations dites collectives** peuvent continuer de fonctionner mais il est recommandé de vérifier l'absence de mélange entre l'air repris des locaux et l'air neuf dans les centrales de traitement d'air afin de prévenir l'éventuelle recirculation de particules virales dans l'ensemble des locaux par l'air soufflé.

Protéger les personnes :

S'assurer de l'hydratation régulière des personnes en incitant, facilitant et autorisant l'accès permanent à l'eau (non glacée) : il conviendra de privilégier l'utilisation d'une bouteille ou d'un gobelet personnel et de veiller, pour organiser les remplissages, à éviter le brassage des groupes aux alentours des points d'eau.

Lutter contre le risque de coup de chaleur :

Sensibiliser les adultes en contact avec les élèves aux risques encourus lors de canicules, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre. Le diagnostic différentiel entre coup de chaleur et infection par le Covid-19 n'étant pas évident du fait de signes cliniques communs ; au premier doute, isoler l'élève et contacter le service de santé scolaire en application du protocole sanitaire.

Organiser le temps scolaire :

Aucune incompatibilité ou spécificité liée à la protection contre le covid-19

Encadrer les sorties scolaires :

Aucune incompatibilité ou spécificité liée à la protection contre le covid-19